

Novembre

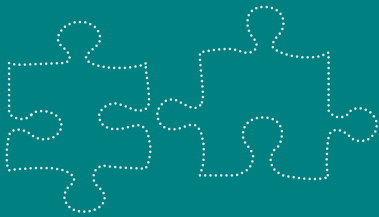
2006

Numéro 32

@propos

le journal de Jean Besson

Sénateur de la Drôme, Vice-Président de la Région Rhône-Alpes



Cabinet parlementaire de Jean BESSON

Assistants parlementaires

Hervé Rasclard

Pierre-Henry Cordier

Alexandre Vernin

BP 12626-26958 VALENCE cedex 9

Tel : 04.75.55.55.51

Fax : 04.75.56.31.88

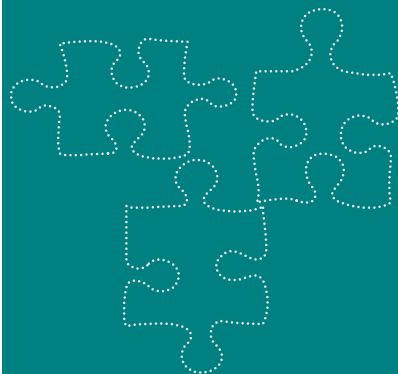
E-mail : besson.jean@wanadoo.frSite : www.jeanbesson.net

Région Rhône-Alpes

Chargée de mission

Anne-Valentine LAPASSAT

Tel : 04 72 59 53 55

E-Mail : alapassat@rhonealpes.fr

Chère Madame, Cher Monsieur,

A n'en pas douter, Présidentielle oblige, 2007 sera une année charnière pour notre pays.

Parmi les multiples chantiers qui seront à lancer ou à reprendre par la nouvelle majorité que j'appelle de mes vœux, un me semble prioritaire : la poursuite plus volontariste de la décentralisation.

A côté d'un Etat qui peine à se réformer, les régions, notamment grâce à leur politique territoriale et la priorité donnée à la démocratie participative, s'affirment comme des lieux de débats et d'initiatives en phase avec l'évolution de notre société. C'est donc à un nouvel âge de la décentralisation qu'il nous faut tendre aujourd'hui qui permette aux collectivités territoriales d'être traitées d'égal à égal avec l'Etat.

On en est loin et ceci pour deux raisons : les réflexes jacobins ont la vie dure et le manque de moyens alloués aux collectivités locales a encore été accentué par les récentes lois de décentralisation.

Malgré ces difficultés, la Région Rhône-Alpes a la volonté de remplir au mieux ses compétences qui ne cessent de s'élargir. Pour ce faire, elle a parfaitement intégré cette nécessité de proximité qui est autant un gage d'efficacité qu'une demande sociale forte.

A titre d'exemple, la Région Rhône-Alpes développe une nouvelle approche de ses politiques d'emploi et de formation par la création des Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF). La Drôme, j'y veillerai, prendra toute sa place dans ce nouveau dispositif.

La politique d'aménagement du territoire répond aussi à cette exigence de « coller » aux besoins locaux. Les Contrats de Développement de Pays Rhône-Alpes, élaborés en lien avec les Conseils Locaux de Développement, en sont une illustration. Je me réjouis, à ce titre, que le pays « Une Autre Provence » rentre désormais dans sa phase opérationnelle.

L'amélioration de la qualité des infrastructures ferroviaires, comme celle de la ligne Genève-Valence, qui s'élabore en liaison avec les Comités de lignes formés notamment d'usagers, s'inscrit dans cette même logique.

Cette déconcentration des moyens prenant en compte au mieux les réalités de terrain a fait ses preuves chez nos voisins européens. Je le constate régulièrement aux côtés du Président de la Région Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne, qui assure en cette année 2006, la présidence des « quatre moteurs », formés de la Lombardie, de la Catalogne et du Bade-Wurtemberg, autant de régions particulièrement dynamiques qui sont le fer de lance des coopérations européennes dont j'ai la charge.

Cordialement.

Plus d'informations sur www.jeanbesson.net



LA POLITIQUE TERRITORIALE DE LA REGION EN MATIERE D'EMPLOI

Améliorer l'efficacité régionale contre le chômage par un renforcement du partenariat entre la région, l'Etat et les acteurs locaux : tel est l'objectif du Contrat Territorial Emploi Formation.

Dans le cadre du plan régional pour l'emploi, le Conseil Régional Rhône-Alpes après concertation avec les partenaires sociaux a adopté en février 2005 les principes d'une approche territoriale dans le domaine de l'emploi et de la formation par la création du "Contrat Territorial Emploi Formation". (CTEF).

Le CTEF est un contrat entre la Région et une structure locale afin de mettre en œuvre une démarche de diagnostic puis un plan d'actions et de programmation, destinés à améliorer l'accès et le maintien à l'emploi et à la formation.

Le CTEF se veut en phase avec le Plan de cohésion sociale qui entend mieux impliquer les collectivités territoriales et leur groupement à la politique de lutte contre le chômage et ce, afin d'être plus efficace notamment en matière d'ajustement entre l'offre et la demande d'emplois.

27 territoires ont ainsi été définis pour mettre en œuvre ces contrats. Ces territoires correspondent à des espaces géographiques cohérents: bassin d'emploi, territoire d'agglomération ou intercommunalité.

La structure porteuse dans la Drôme est le Comité de Bassin d'Emploi Drôme Ardèche Centre. Le CTEF dans notre département, bénéficiera pour sa mise en place d'une enveloppe d'un million d'euros.

Après une phase de diagnostic menée conjointement avec les services de l'Etat et les acteurs de la formation, un plan d'action sur trois ans est en cours d'élaboration. Les premières réalisations devraient voir le jour au début de l'année 2007.



Le Conseil Régional a adopté la convention de financement des études de projet relatives à l'opération d'aménagement ferroviaire entre Saint-Marcellin et Romans.

Le sillon alpin, entre Genève et Valence, fait partie des axes ferroviaires sur lequel la Région a prévu d'augmenter la desserte TER. Ce projet de développement se heurte toutefois au tronçon actuellement à voie unique entre Moirans et Romans. Il est donc indispensable de réaliser une section de 7 km de double voies entre St Marcellin et Romans (50 trains prévus par jour).

La phase d'études est une étape stratégique pour mener à bien cet aménagement qui facilitera la vie quotidienne de nombreux rhônalpins.

LA REGION RHONE-ALPES PARTENAIRE DU SECTEUR VITI-VINICOLE



Dans un contexte de crise aiguë du secteur vitivinicole, le Conseil Régional Rhône-Alpes du 20 juillet 2006 a approuvé une aide de 2 757 400 euros au titre du dispositif

intitulé « contrat régional d'objectif filière » .

Ce contrat élaboré en partenariat avec le Comité de pilotage viti-vinicole Rhône-Alpes et les représentants des vignobles régionaux a pour objectifs principaux la mise en place et le développement des stratégies à l'export, la consolidation du marché national à travers notamment la valorisation du terroir et des savoir-faire régionaux, l'aide aux viticulteurs dans leur volonté de mieux se positionner sur les marchés émergents.

Cette décision attendue par les professionnels de la filière fait suite à l'adhésion de la Région Rhône-Alpes à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV).

Pour Rhône-Alpes et la Drôme en particulier, la filière vin demeure un atout et un élément indispensable au maintien du tissu socio-économique.

Le vin représente un chiffre d'affaires au niveau de la Région de 400 millions d'euros ; 12 700 exploitations cultivent de la vigne qui font vivre près de 20 000 rhônalpins.



A l'occasion des Assises de la coopération franco-germano-polonaise le 14 septembre dernier à Cracovie, Jean Besson a rappelé les grands axes du partenariat entre la Région Rhône-Alpes et celle de Malopolska et en a déterminé les prochaines étapes.

Les deux régions ont signé un premier accord de coopération décentralisée en juin 2001 portant sur l'agriculture et l'agro-tourisme, accord qui a été renouvelé pour trois ans en décembre 2004. Depuis cette date, les domaines de coopération ont été étendus au tourisme, à l'économie, à l'environnement et à l'enseignement supérieur.

En 2005, pas moins de 210 000 € ont été accordés par la Région au financement de projets et à la réalisation de missions auxquels les deux collectivités participent.

Rhône-Alpes a par ailleurs décidé d'engager, dans cette partie centrale de l'Europe, un partenariat avec la Transdanubie du sud, en Hongrie. Il y va de l'intérêt bien compris de Rhône-Alpes et de ces pays émergents devenus parties intégrantes de l'Europe des 25.

LE PAYS « UNE AUTRE PROVENCE » SUR LA BONNE VOIE



Le jeudi 7 septembre a marqué l'entrée du Pays "Une Autre Provence" dans sa phase opérationnelle.

Cette annonce faite par Jean Besson et Michel Grégoire, Président du pays « Une Autre

Provence », fait suite au vote lors de la session du 20 juillet 2006 de la Région Rhône-Alpes d'une enveloppe de 5,8 millions d'euros en crédit de paiement pour la mise en œuvre de ce programme d'actions d'envergure.

Après la Drôme des Collines, le Diois ou la Vallée de la Drôme, le sud de la Drôme bénéficie désormais de son Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes (CDPRA). Depuis trois ans, les élus locaux, les acteurs économiques et associatifs du territoire se sont retrouvés régulièrement afin de rédiger une charte et un programme d'actions qui viennent donc d'être acceptés par la Région Rhône-Alpes. Il s'agit désormais de conforter le développement du sud de la Drôme, en soutenant les projets innovants dans les domaines du tourisme, des transports, des énergies renouvelables, des services publics, de l'urbanisme ou de la culture. Le développement économique n'est pas non plus oublié. Près de 460 avant-projets font ainsi l'objet d'une sélection par le comité de pilotage. L'heure des réalisations concrètes a donc sonné en cette année 2006 pour cette partie méridionale du département.

Jean Besson a alerté le Ministre de l'Agriculture, Monsieur Dominique BUSSEREAU, sur les conséquences pour les producteurs de noix du nord de la Drôme, des élagages de noyers réalisés par EDF. Ces élagages ne concernent que les arbres poussant sous les lignes électriques mais ils peuvent entraîner une perte allant jusqu'à 30% de la récolte. Il fallait donc trouver une réponse à ce problème.

Après l'intervention de Jean Besson et d'élus locaux, une délégation nationale composée des représentants de la FNSEA, d'EDF et du Réseau des Transports d'Electricité (RTE) devrait se rendre dans la Drôme pour réfléchir aux réponses à apporter afin de concilier les demandes d'EDF et les revendications des producteurs de noix.



Hommage à Gérard GAUD : 10 ans déjà ...

A l'occasion du dixième anniversaire de la mort de Gérard Gaud, un hommage particulier lui a été rendu en présence de son épouse, Anna, et de ses amis les plus proches. Gérard Gaud a été maire de Bourg-les-Valence de 1965 à 1981, avant d'être élu au Sénat en 1981 puis réélu en 1989.

Socialiste réformiste, européen convaincu, il a été un ardent promoteur de la Drôme. Son action et son influence continuent de marquer et d'inspirer les élus du département qui restent fidèles à sa mémoire.

MENACES SUR REYNOLDS : LA SOLIDARITÉ DES ÉLUS

Jean Besson a participé aux côtés d'Eric Besson, député de la Drôme et de Michel Grégoire, Vice-président du Conseil Général, à la manifestation des salariés de Reynolds qui luttent contre la fermeture de leur usine, unique lieu de production de la marque dans le monde.



Reynolds, implanté à Valence depuis l'après-guerre, a été revendu en 1999 au groupe américain Newell Rubberminen. Celui-ci a annoncé récemment la fin du secteur production dans la Drôme. Cette décision, qui revient à supprimer 257 emplois, s'inscrit dans une stratégie globale de délocalisation de la production dans des pays où les coûts de main d'œuvre et la législation sociale sont plus faibles.

Ce comportement brutal est le fait d'un capitalisme financier qui recourt à des plans sociaux à répétition comme mode de gestion le plus « profitable ». Ceci est inacceptable. La situation de Reynolds demande donc, à court terme, que toutes les voies possibles soient explorées et soutenues afin de sauver un outil de production et un savoir-faire reconnus comme étant de premier plan.

D'une manière plus générale, le cas de Reynolds pose la question de la relation du politique et de la sphère économique qui ne s'en tient qu'à ses propres règles et ses intérêts particuliers.

Il est donc temps de remettre en œuvre ou d'inventer des outils de régulation qui sans contrecarrer le dynamisme économique indispensable, assurent une protection des salariés et donnent un cadre réglementaire plus contraignant aux entreprises tentées par les délocalisations non justifiées.

Un dispositif de remboursement des aides publiques dont auraient bénéficié ces entreprises au moment de leur implantation, devrait par exemple, pouvoir être mis en place d'une façon systématique.



LA SITUATION DU SECTEUR DE LA LAVANDE



Lors de la séance des questions au gouvernement le 20 juin 2006, Jean Besson a obtenu l'assurance que l'Etat allait s'engager à soutenir l'entreprise le Clos d'Aguzon à hauteur de 330 000 euros.

Cette société, spécialisée dans la production de matières premières aromatiques, a en effet pour projet de développer notamment la filière de production de la sauge sclarée, source de la sclaréol, actuellement très demandée dans la parfumerie.

Cette annonce du Ministre de l'Agriculture et de la Forêt, s'inscrit dans un plan de soutien, très attendu par les producteurs de plantes aromatiques et à parfum. Dominique Bussereau a indiqué que ce plan serait financé dans le cadre des nouveaux fonds structurels européens et qu'il devrait, par ailleurs, constituer un des volets du prochain contrat de projet avec la Région, actuellement en cours d'élaboration.

Par ailleurs, la Région Rhône-Alpes, au cours de la commission permanente du 14 septembre, a décidé d'apporter une avance remboursable de 330 000 euros qui s'inscrit dans le plan d'aides d'un million d'euros, assuré à parts égales par l'Etat, la Région et le Conseil Général de la Drôme.



Jean Besson, Vice-Président du groupe d'amitié France-Albanie, a rencontré le 13 juin dernier au Sénat le Ministre albanais des Affaires étrangères, Monsieur Besnik MUSTAJA.

La visite de cet ancien ambassadeur d'Albanie en France et, par ailleurs, écrivain de renommée internationale, fait écho à la volonté de l'Albanie de s'ouvrir à l'extérieur et d'explorer les voies possibles d'un décollage de son économie dont la bonne santé serait un gage de stabilité non seulement pour les Balkans mais aussi pour l'Europe entière.

Cette réunion s'est poursuivie le lendemain par une rencontre avec des responsables politiques et économiques de Lyon et de la Région Rhône-Alpes, dont l'objet est la création à moyen terme, d'une chambre de commerce franco-albanaise.

Les dernières interventions de Jean Besson au Sénat

- Revalorisation du plafond de la retraite mutualiste du combattant,
- Décret d'application relatif à la création des groupements d'employeurs,
- Examens et formations requis pour effectuer des transports assis professionnalisés en milieu rural,
- Application de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti,
- Situation de la filière des plantes à parfum et aromatiques,
- Indemnisation des producteurs de fruits victimes de la Sharka,
- Réorganisation des services de l'ONAC,
- Gestion et coût des encéphalopathies spongiformes transmissibles ovines,
- Aides d'urgence à la filière viticole,
- Assujettissement des coopératives agricoles à l'impôt sur les sociétés pour la vente au détail,
- Proposition de loi sur les conditions d'exercice de la parentalité,
- Proposition de loi sur le recours collectif,
- Proposition de loi visant à permettre la diversité sociale et l'égalité des chances dans la composition des classes préparatoires aux grandes écoles et autres établissements sélectionnant leur entrée.

POUR LE MAINTIEN DES TARIFS REGULES DE L'ELECTRICITE

Dans la perspective du débat sur le projet de loi sur l'énergie, Jean Besson en tant que sénateur et Président du Syndicat Energie SDED, a adressé une lettre à Monsieur Thierry BRETON, Ministre de l'Economie et des Finances, pour lui rappeler l'attachement de la très grande majorité des élus locaux au maintien du tarif régulé de l'électricité et aux concessions locales.

En effet les collectivités locales, le plus souvent regroupées en syndicats départementaux d'énergies eux-mêmes affiliés à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, (FNCCR), exercent cette compétence avec une efficacité reconnue. Elles disposent, pour ce faire, de deux atouts majeurs : une base électorale locale garante d'une relation de grande proximité avec les consommateurs et d'excellentes capacités d'expertise au travers de contrôle de concessions.

Aussi, lorsque la FNCCR a eu connaissance qu'une modification du projet de loi pourrait être proposée dans le but de soustraire purement et simplement la fourniture d'électricité du champ de compétences des collectivités locales organisatrices de la distribution publique d'énergie, la réaction des élus locaux responsables de l'énergie a été rapide et espérons-le, entendue par le gouvernement.